



[www.cn.ca](http://www.cn.ca)

**Claude Mongeau**  
President and  
Chief Executive Officer

935 de La Gauchetière Street West  
Montreal, Quebec H3B 2M9  
Canada  
T 514 399-2963

Président-  
directeur général

935, rue de La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 2M9  
Canada  
claude.mongeau@cn.ca

Le 18 novembre 2014

**L'Honorable Robert Poëti**  
Ministre des Transports et  
Ministre responsable de la région de Montréal  
Édifice de la Haute-Ville  
700, boul. René-Lévesque Est  
29e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5H1

et

**L'Honorable Sam Hamad**  
Ministre du Travail et  
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale  
200, chemin Sainte-Foy  
6e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5S1

Chers Ministres,

Votre lettre du 13 novembre dernier exhortant le CN à prendre ses responsabilités et à poursuivre les travaux de peinture m'a laissé très perplexe. Mieux que quiconque, votre Gouvernement est en mesure d'apprécier les pratiques qui ont affecté l'apparence du Pont de Québec ainsi que les efforts importants déployés par le CN pour en protéger l'intégrité.

Depuis 1949 le Ministère des Transports du Québec (MTQ) bénéficie d'un accès privilégié au Pont de Québec dans le cadre d'une convention dont les termes très avantageux pour la Province n'ont jamais reflété adéquatement l'usage que vous faites du tablier et surtout, les dommages importants que vos pratiques de déglaçage causent à la structure.

Pendant plus de 60 ans, les pratiques du MTQ ont causé l'essentiel de la rouille sur la structure. L'emploi d'abrasifs corrosifs, l'absence d'écrans de protection et de systèmes de collecte des eaux souillées de même que le défaut d'entretien des joints d'expansion sur votre tablier ont fortement contribué à endommager la structure. Malgré nos demandes répétées au cours des 60 dernières années, le MTQ n'a jamais jugé opportun de corriger ces problèmes ou même d'appliquer au Pont de Québec les meilleures pratiques en vigueur sur ses propres infrastructures.

Le coût de ces pratiques et manquements ont été estimés à près de \$70M, soit le coût du programme de travaux majeurs proposé par des ingénieurs indépendants et endossé par les ingénieurs du MTQ. Ce programme fait partie intégrante de la nouvelle convention intervenue en 2013 entre le CN et le MTQ. Cette convention comporte nombre d'autres engagements qui visent tous à réduire la corrosion sur le pont en améliorant dans l'avenir la gestion que le MTQ fait de son tablier. Ces engagements incluent notamment :

- Un engagement du MTQ de ramasser la neige accumulée sur le tablier du pont pour éviter que les sels de déglaçage n'attaquent la structure;
- La mise en place d'écrans protecteurs pour contenir la neige et les sels de déglaçage sur le tablier et faciliter leur enlèvement;
- L'imperméabilisation du tablier pour éviter que les sels de déglaçage ne s'accumulent dans la structure;
- La mise en place d'un système de drainage du tablier pour s'assurer de l'évacuation des eaux contaminées par les sels de déglaçage hors de la structure et en permettre le nettoyage;
- Le nettoyage annuel du pont pour éviter l'accumulation des sels de déglaçage qui favorisent sa corrosion;
- L'utilisation de sels de déglaçage moins corrosifs et plus respectueux de l'environnement.

La convention ne comporte aucun engagement de réaliser des travaux de peinture, les experts du CN et du MTQ ayant reconnu que ces travaux n'étaient pas nécessaires pour assurer la sécurité et la pérennité du pont.

L'Honorable Robert Poëti  
L'Honorable Sam Hamad  
Le 18 novembre 2014  
Page 3 de 3

Le CN a toujours pris toutes ses responsabilités dans ce dossier. Nous continuons d'être un partenaire exemplaire de la Province, notamment en participant de façon volontaire aux coûts d'entretien d'une structure dont la vocation est essentiellement centrée sur les besoins de transport routier dans la grande région de Québec.

La mesure de nos obligations a été reconnue récemment dans le cadre de la décision de la Cour supérieure. Le Gouvernement du Québec avait déjà reconnu cet état de fait en se désistant de la cause avant même que ne soit rendu ce jugement sans ambiguïté.

Nous avons accepté de participer au programme de travaux majeurs en dépit du fait qu'il vise à réparer les dommages que vous avez causés à la structure et de votre contribution financière très limitée pendant plusieurs décennies. Nous l'avons fait dans un esprit de collaboration, et il est donc franchement regrettable que notre réputation soit aujourd'hui mise en cause en raison de dommage que nous n'avons pas causés. Néanmoins, nous demeurons solidaires de la décision que nous avons prise ensemble de centrer nos investissements de près de 95\$ millions sur la réfection des aspects essentiels visant à assurer la sécurité et la pérennité de la structure du Pont de Québec, une décision qui tient notamment compte de votre volonté de dépenser les fonds publics de manière responsable.

Nous comprenons évidemment que le Pont de Québec occupe une place importante à l'entrée de la ville de Québec. Cependant, nous n'accepterons tout simplement pas qu'on tente de nous faire porter l'odieux d'un enjeu que nous n'avons pas causé et qui ne relève pas de notre responsabilité. Ceci étant dit, si votre Gouvernement a changé de point de vue et souhaite maintenant consacrer les fonds nécessaires à un programme de peinture pour améliorer l'apparence du pont, le CN demeure disposé à en faciliter la réalisation en vous donnant cette structure dont la Province est de toute façon le principal bénéficiaire.

N'hésitez pas à me contacter si tel était le cas mais, dans cette attente, j'apprécierais que votre approche de communication avec le grand public soit modifiée pour mieux refléter les faits.

Sincèrement vôtre,

  
Claude Mongeau  
Président-directeur général